



# L'Uniopss échange avec le cabinet de la ministre du Logement

📅 Publié le 28 février 2025

👤 De Uniopss

**LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS**

ARTICLE

INFO NATIONALE



L'Uniopss a rencontré, le 20 février, le conseiller hébergement et accès au logement du cabinet de la ministre du Logement. Elle s'est fait le relais du besoin de renforcer l'offre d'hébergement et de

logement à destination des personnes précaires ainsi que de la nécessité de donner de la visibilité financière aux acteurs pour qu'ils puissent mieux accompagner les personnes.

L'Uniopss a évoqué tout d'abord les besoins et les attentes dans le secteur :

- Besoin d'un plan pluriannuel hébergement-logement avec des objectifs chiffrés de constructions de logements locatifs sociaux assortis des financements ad hoc. L'enjeu est d'autant plus important qu'en 2026, Action Logement aura cessé de prendre le relais de l'Etat dans les financements pour les aides à la pierre, lesquelles permettent de construire des logements sociaux.
- Besoin de maintenir l'effort concernant la baisse de la réduction de loyer solidarité (RLS), tel que perceptible dans le PLF 2025, de manière à redonner aux bailleurs sociaux les moyens de construire des logements sociaux, de les adapter au vieillissement et de les rénover énergétiquement.
- Besoin de perspectives claires sur Loc'Avantages, dispositif indispensable qu'il convient d'améliorer.

Selon le conseiller, ces sujets constituent des priorités pour la ministre. Il est notamment prévu de retravailler la question de la RLS et de Loc'Avantages.

Il a, par ailleurs, souligné l'engagement de la ministre à maintenir les places d'hébergement et sa volonté de créer les conditions pour en créer de nouvelles pour les femmes victimes de violences et les enfants à la rue.

S'agissant du Ségur, l'Uniopss a insisté sur la nécessité d'accélérer les versements de crédits, tant pour l'hébergement d'urgence, conformément aux préconisations du rapport de la Cour des comptes, que pour l'hébergement CHRS, actuellement en risque de cessation de paiement d'ici à mars 2025, comme remonte notamment par l'Uniopss Ile-de-France.

Il est également essentiel d'envisager la réforme de la tarification des CHRS autrement qu'à budget constant, pour pouvoir à la fois mieux accueillir les personnes à besoins spécifiques (femmes victimes de violences, addictions) et les personnes qui ont besoin d'un accompagnement généraliste renforcé (hommes isolés avec un long parcours à la rue).

Enfin, l'Uniopss est revenue sur la nécessité de pouvoir mieux répondre à des besoins émergents, tels que le vieillissement des personnes accompagnées en CHRS et logement

accompagné, et aux préconisations contenues dans son étude sur le sujet à paraître très bientôt. N'ayant pu aborder dans le temps imparti la question de la contractualisation par CPOM et celle du financement des acteurs de l'hébergement et du logement des réfugiés ukrainiens, l'Uniopss poursuivra les échanges de fond avec le conseiller sur ces points.

**Note d'information du 28/02/2025**

Numéro de fiche

113.02 Ko